



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban le 05 janvier 2024

Communiqué de presse

Mise en œuvre du dispositif hivernal 2023-2024 pour l'accueil des publics sans abri

La campagne hivernale 2023-2024 s'étend du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024. Durant cette période, les services de l'État appellent les acteurs de la veille sociale et de l'hébergement à une attention particulière envers les personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans abri.

Le département comptabilise à ce jour plus de **200 places d'hébergement d'urgence**, dont des places dédiées aux femmes victimes de violence et aux femmes en situation de pré et post maternité.

Les centres d'hébergement sont situés sur les communes de Montauban, Moissac, La-Ville-Dieu-du-Temple et Montbeton. Des navettes sont mises à disposition par les opérateurs depuis Montauban vers La-Ville-Dieu-du-Temple pour le site d'Emmaüs et vers Montbeton pour le site d'Habitat et Humanisme.

Un renforcement des dispositifs de veille sociale et de vigilance cet hiver

Le dispositif de veille sanitaire et sociale, notamment saisonnière, couvre la période du **1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante et permet d'adapter le dispositif à l'attention des personnes sans abri**, en fonction des conditions météorologiques.

4 seuils existent, qui déclenchent des réponses adaptées :

- le niveau 0 vert "Veille saisonnière"
- le niveau 1 vigilance jaune "Temps froid" (températures ressenties entre -5° et -10°)
- le niveau 2 orange "Grand froid" (températures ressenties entre -10° et -18°)
- le niveau 3 rouge "Froid Extrême" (températures ressenties en-dessous de -18°)

C'est le **Préfet de Tarn-et-Garonne qui décide du déclenchement des différents niveaux**, sur la base d'une appréciation basée à la fois sur la prévision des températures ressenties pendant **3 jours consécutifs** (données Météo France), sur les signalements du 115 et des autres partenaires, mais aussi sur les besoins identifiés par les services de l'Etat concernés (taux de demandes non pourvues et saturation des dispositifs d'hébergement).

Des mesures supplémentaires dès le niveau 1 "Temps froid"

Dès le déclenchement du niveau 1, les maraudes sont renforcées pour augmenter le nombre de tournées quotidiennes, et seront encore intensifiées en cas d'épisode de grand froid, dans un cadre opérationnel coordonné par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

L'accueil de jour de l'association « Accueil Montauriol » à Montauban verra également son amplitude d'ouverture étendue en cas de temps froid (niveau 1).

En cas de vague de grand froid, des mesures supplémentaires seront activées de manière adaptée. Une attention particulière sera alors portée pour assurer le repérage, la mise à l'abri et l'accompagnement des personnes sans abri. Ces mesures pourront prendre la forme de l'ouverture exceptionnelle de lieux d'accueil, telle la salle communale de Nègrepelisse.

Pour rappel, la trêve hivernale s'applique du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024. Durant cette période, l'expulsion du locataire de son logement ne peut pas avoir lieu, elle est reportée.

Partout dans le Tarn-et-Garonne, les services de l'État et leurs partenaires sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en précarité, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement.

La vigilance de chacun est également indispensable, notamment en cas de déclenchement des niveaux 1, 2 et 3.

Toute personne dans le besoin peut contacter le 115, joignable H24.